



A diffuser aux membres du personnel - Merci

POUR LES CLERCS HABILITÉS

Dans un fax n° 67 de décembre 2015, la CGT-notariat a fait part de sa démarche en faveur des Clercs habilités auprès de la Mission d'information commune sur l'application de la loi Macron, consécutive à un rendez-vous au Ministère de la Justice du 1er décembre 2015.

SOUTIEN AU SONDAGE DE LA FÉDÉRATION FO

La Fédération des Clercs FO partage notre position en faveur des Clercs habilités et vient de lancer un sondage pour leur défense, dans les offices notariaux.

La CGT-notariat est favorable à toutes les actions ayant cet objectif et soutient donc la démarche de la Fédération FO.

Et elle invite les salariés concernés à répondre au sondage.

C. R. P. C. E. N.

Un récent rapport de l'IGAS sur la CRPCEN contient des préconisations que la CGT-notariat estime dangereuses pour l'avenir du régime.

Là aussi, il importe que l'ensemble des salariés et retraités et **toutes leurs organisations syndicales sans exception** se mobilisent pour la défense de la CRPCEN.

La CGT-notariat lance d'ores-et-déjà un appel à cet effet.

Ce sujet fera l'objet d'informations complémentaires le moment venu.

MOBILISONS-NOUS POUR DÉFENDRE NOTRE COUVERTURE SOCIALE